

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 16 décembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de la sélection professionnelle permettant de suivre une formation de cadre de santé en vue de l'obtention du diplôme de cadre de santé ou d'un certificat équivalent

NOR : ARMH1935132A

Par arrêté de la ministre des armées en date du 16 décembre 2019, est autorisée au titre de l'année 2020 l'ouverture de la sélection professionnelle permettant de suivre une formation de cadre de santé en vue de l'obtention du diplôme de cadre de santé ou d'un certificat équivalent.

Le nombre de postes offerts est fixé à 2 dont un poste pour l'Institution nationale des invalides et un poste pour le service de santé des armées.

L'ouverture des inscriptions est fixée au 7 janvier 2020.

Modalités d'inscription

Il est conseillé aux candidates et aux candidats de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Toute demande de dossier par messagerie électronique ou télécopie est refusée.

Le formulaire d'inscription doit être complété sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>.

La date de fin de saisie des inscriptions et d'envoi des pièces requises par internet est fixée au 19 février 2020, à minuit, heure de Paris. Jusqu'à cette date, les candidates et candidats déjà inscrits par internet peuvent modifier les données de leur dossier grâce aux numéros d'inscription et de certificat qui leur sont attribués lors de leur inscription par téléprocédure. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle validation.

Les candidates et les candidats qui n'ont pas accès à internet peuvent demander un dossier d'inscription par voie postale, jusqu'au 7 février 2020, le cachet de la poste faisant foi, auprès du CMG de Lyon, division ressources humaines, bureau concours, recrutement et formation, quartier Général-Frère, BP 41, 69998 Lyon Cedex 07.

Afin que le dossier leur soit transmis en retour, les candidates et candidats joignent à leur demande une enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à leurs nom et adresse.

Dépôt du dossier d'inscription

a) Candidature par internet :

Un document au format PDF est proposé aux candidates et aux candidats qui ont validé leur inscription sur internet. Ce document peut être conservé par ces derniers.

Ces mêmes candidates et candidats reçoivent ensuite un courriel de confirmation d'inscription qu'ils doivent transmettre avec les autres pièces requises, en version numérique, au CMG de Lyon, à l'adresse suivante : cmg-lyon.bcrf.chef-bureau.fct@intradef.gouv.fr.

b) Candidature par voie postale :

Après avoir complété leur dossier d'inscription, les candidates et candidats l'envoient accompagné des pièces requises, en quatre exemplaires, par voie postale, au CMG de Lyon, division ressources humaines, bureau concours, recrutement et formation, quartier Général-Frère, BP 41, 69998 Lyon Cedex 07.

c) Dispositions communes :

La date limite d'envoi des dossiers complets, par courriel ou par voie postale, est fixée au 19 février 2020, date de clôture des inscriptions, avant minuit, heure de Paris, la date d'envoi du courriel ou le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier transmis par courriel après le 19 février 2020 ou parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à cette même date ou parvenant dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste est refusé. Toute pièce complémentaire transmise après cette même date n'est pas prise en compte. Tout dossier incomplet est rejeté.

L'épreuve orale unique d'admission se déroule à Lyon, à compter du 16 mars 2020.

Tout candidat ou candidate résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, bénéficie, à sa demande, du recours à la visioconférence pour passer l'épreuve orale dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État.

La demande écrite doit être adressée par courriel ou par voie postale, au CMG de Lyon, à l'adresse susmentionnée, au plus tard le 21 février 2020.

En outre, les personnes en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, joignent à leur demande, un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.

Le secrétariat du jury est assuré par un agent du CMG de Lyon.